AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 17 RUE DU VAL – 25 510 PIERREFONTAINE LES VARANS

Exercice 2025
(01/01/2025 - 31/12/2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 17 RUE DU VAL – 25 510 PIERREFONTAINE LES VARANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 29 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 25	NET 24	PASSIF	NET 25	NET 24
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	53 449 €	34 194 €	19 254 €	24 893 €	Report à nouveau	103 028 €	104 767 €
					SIGREP Landresse	6 906 €	6 906 €
					Commune Pierrefontaine	50 042 €	50 105 €
					Commune laviron	-2 657 €	-2 657 €
					SIVOS Reverotte	17 358 €	17 358 €
					EVS	-3 485 €	-3 485 €
					Autofinancement AJ	2 542 €	
Cautions	50 €		50 €	50 €			
					Subventions d'investissements	14 336 €	17 973 €
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €			
					Résultat de l'exercice	-31 488 €	741 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**53 499 €**	**34 194 €**	**19 304 €**	**24 943 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**156 582 €**	**191 708 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	1 278 €	1 655 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	20 765 €	5 158 €	15 607 €	37 079 €	Dettes fournisseurs	24 604 €	48 203 €
Autres créances diverses	48 958 €	5 168 €	43 790 €	38 565 €	Autres dettes diverses	1 425 €	5 464 €
					Dettes fiscales et sociales	22 102 €	23 500 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	120 331 €		120 331 €	159 223 €			
Charges constatées d'avance	1 757 €		1 757 €	2 012 €	Pdt constatés d'avance	10 194 €	6 354 €
Parts Sociales	15 396 €		15 396 €	15 062 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**207 207 €**	**10 326 €**	**196 881 €**	**251 941 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**59 603 €**	**85 176 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**260 706 €**	**44 520 €**	**216 185 €**	**276 884 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**216 185 €**	**276 884 €**

AGILIANCE AUDIT

Familles Rurales Château des Farfadets

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/25 au 31/12/25

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 620,00 €	2 840,00 €
Cotisations différents échelons	3 620,00 €	2 840,00 €
Ventes de biens et de services	211 911,16 €	205 367,93 €
Participation des familles	208 829,61 €	202 684,98 €
Participations diverses	3 081,55 €	2 682,95 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	0,00 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	93 561,10 €	86 444,64 €
Subvention Bonus Territoire CAF	37 723,88 €	34 135,47 €
CAF PSO	54 337,22 €	52 309,17 €
CAF PSU	0,00 €	0,00 €
Subvention MSA	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions autres	1 500,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	158 967,00 €	139 171,68 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. intercommunales	113 124,99 €	99 675,88 €
Subventions fonct. communales	45 842,01 €	39 495,80 €
Subventions fonct. Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. diverses	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	1 018,64 €	16 024,46 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	0,00 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provision	1 018,64 €	16 024,46 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	3 854,54 €	7 460,94 €
Quote part de sub. equipement	3 636,89 €	7 244,89 €
Produits divers de gestion courante	16,90 €	5,65 €
UDAF Fds special	200,75 €	210,40 €
Total I	472 932,44 €	450 064,76 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 445,83 €	2 683,80 €
Cotisations différents échelons.	3 445,83 €	2 683,80 €
Achats	10 865,39 €	12 313,44 €
Alimentation Boisson	5 918,01 €	5 755,71 €
Fournitures d'activites	2 642,10 €	1 167,72 €
Fournitures d'entretien	775,28 €	2 050,39 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	409,47 €	301,42 €
Fournitures diverses	1 120,53 €	3 038,20 €
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remises accordées	0,00 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	213 562,26 €	217 369,93 €
Sous traitance repas	97 129,79 €	99 407,51 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	462,00 €	61,92 €
MAD locaux	16 106,00 €	16 106,00 €
Entretien et réparation	8 151,59 €	6 252,65 €
Prime d'assurance	2 352,37 €	2 204,23 €
Services extérieurs divers	0,00 €	0,00 €
MAD du personnel	63 423,61 €	73 159,94 €

Programme pedagogique	2 722,06 €	2 631,10 €
Honoraires	15 982,42 €	11 629,30 €
Transports	1 173,00 €	1 091,89 €
Hebergement	1 634,83 €	308,20 €
Reception restauration	90,00 €	231,30 €
Frais de deplacement	1 413,14 €	1 479,26 €
Frais de structure divers	2 921,45 €	2 806,63 €
Impôts, taxes et versements assimilés	1 556,10 €	178,95 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	1 556,10 €	178,95 €
Salaires et traitements	264 209,86 €	211 728,85 €
Rémunération du personnel	252 407,84 €	204 656,35 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	1 782,00 €	1 692,00 €
Formation du personnel	10 020,02 €	5 380,50 €
Dotations aux amortissements et provisions	12 206,40 €	10 418,56 €
Dotation aux amortissements	6 236,16 €	8 579,57 €
Provision charges et risques divers	5 717,81 €	1 288,09 €
Provisions depart en retraite	252,43 €	550,90 €
Autres charges	424,41 €	135,39 €
Charges diverses de gestion courantes	305,41 €	5,39 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €
Cotisation UDAF	119,00 €	130,00 €
Total II	506 270,25 €	454 828,92 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**-33 337,81 €**	**-4 764,16 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	1 849,66 €	3 197,47 €
Total III	1 849,66 €	3 197,47 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	402,80 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	402,80 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 849,66 €**	**2 794,67 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-31 488,15 €**	**-1 969,49 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	182,37 €
Produits sur exercices anterieurs	0,00 €	1 730,67 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0,00 €
Total V	0,00 €	9 157,93 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	563,23 €
Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	5 884,66 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0,00 €
Total VI	0,00 €	6 447,89 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0,00 €**	**2 710,04 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Impots sur les sociétés	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**474 782,10 €**	**462 420,16 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**506 270,25 €**	**461 679,61 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**-31 488,15 €**	**740,55 €**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Pierrefontaine les Varans

Le : 03/04/2026

Nom et Qualité du signataire :

Pascale CHOPARD

AGILIANCE
AUDIT

Familles Rurales Château des Farfadets

ANNEXE 2025

Exercice clos le 31/12/2025
Durée : 12 mois

Résultat	-31 488 €
Total du bilan	216 185 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Château des Farfadets est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :

- Les accueils de loisirs enfants et adolescents, sur les sites de Pierrefontaine, Landresse et Laviron
- Des activités socio-culturelles sur le site de Pierrefontaine

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le principal fait marquant est les difficultés rencontrées avec le SIVOS pour le paiement des subventions et la nouvelle organisation due aux travaux dans l'école et pour la construction du périscolaire.
Forte croissance dans les participations aux activités socio-culturelles.

Modification du plan comptable

Rappel sur l'affectation du résultat 2024 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2024 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	-	1 739,11 €
- Report à nouveau SIGREP de landresse		- €
- Report à nouveau Commune Pierrefontaine	-	62,47 €
- Report à nouveau Commune Laviron		- €
- Report à nouveau SIVOS Reverotte		- €
- Report à nouveau EVS		- €
- Report à nouveau Autofinancement AJ		2 542,13 €
Total Résultat 2024		740,55 €

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	2 173,80 €	598,00 €	- €	2 771,80 €
Matériel de transport	34 000,26 €	- €	- €	34 000,26 €
Matériel de bureau et informatique	12 639,52 €	- €	- €	12 639,52 €
Mobilier	4 037,12 €	- €	- €	4 037,12 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	52 850,70 €	598,00 €	- €	53 448,70 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	875,52 €	460,34 €	- €	1 335,86 €
Matériel de transport	11 324,45 €	4 857,18 €	- €	16 181,63 €
Matériel de bureau et informatique	11 720,88 €	918,64 €	- €	12 639,52 €
Mobilier	4 037,12 €	- €	- €	4 037,12 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	27 958,07 €	6 236,16 €	- €	34 194,23 €

AGILIANCE AUDIT

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	50,00 €	50,00 €	- €	- €
Sous Total	***50,00 €***	***50,00 €***	***- €***	***- €***
Usagers	18 058,70 €	18 058,70 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	28 870,22 €	28 870,22 €	- €	- €
Collectivités locales	17 226,96 €	17 226,96 €	- €	- €
Autres créances	5 566,92 €	5 566,92 €	- €	- €
Sous Total	***69 722,80 €***	***69 722,80 €***	***- €***	***- €***
Charges constatées d'avance	1 757,29 €	1 757,29 €		
Total créances	**71 530,09 €**	**71 530,09 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**1 757,29 €**
DEFI SITE INTERNET 01/01/2026 au 31/10/2026	64,20 €
DEFI TABLETTE 01/01/26 AU 30/06/26	203,60 €
IDINFO CONTRAT MAINTEANCE 01/01/26 AU 30/09/26	522,00 €
DEFI MAINTENANCE PORTAIL 01/01/26 AU 30/04/26	43,09 €
KOESIO 1T 2026	687,98 €
DROPBOX 01/01/26 AU 15/07/26	99,50 €
SPRE 01/01/26 AU 30/09/26	94,48 €
SACEM 01/10/25 AU 30/09/26	42,24 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision des comptes clients	4 997,65 €	160,40 €	- €	5 158,05 €
Provision des partenaires	- €	5 168,09 €	- €	5 168,09 €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	4 997,65 €	**5 328,49 €**	**- €**	**10 326,14 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision risque				- €
Provision retraite	1 654,58 €	- €	376,89 €	1 277,69 €
	1 654,58 €	**- €**	**376,89 €**	**1 277,69 €**

Subventions d'Investissements

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions CAF	40 307,00 €	- €	- €	40 307,00 €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	40 307,00 €	- €	- €	40 307,00 €

Reprise des Subventions d'Investissements

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions CAF	22 334,46 €	4 416,82 €	779,93 €	25 971,35 €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	22 334,46 €	4 416,82 €	779,93 €	25 971,35 €

Etat des Dettes

DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	24 604,13 €	24 604,13 €	- €	- €
Autres dettes diverses	94,77 €	94,77 €	- €	- €
Dettes Usagers	1 330,32 €	1 330,32 €	- €	- €
Dettes Personnel	6 680,97 €	6 680,97 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	15 421,07 €	15 421,07 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**48 131,26 €**	**48 131,26 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**48 131,26 €**	48 131,26 €	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	10 194,00 €	10 194,00 €		
TOTAL GENERAL	**58 325,26 €**	**58 325,26 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**10 194 €**
Activité adulte 2025-2026	10 194,00 €

Factures Non Parvenues	**6 786 €**
Démat	142,60 €
CAC 2025	4 320,00 €
MAD EVS 09 a 12/2025	1 207,83 €
MAD FD25 MELIFAIRE 2025	840,95 €
MAD FD25 POLYVALENTE	91,99 €
MAD FR AMANCEY	182,78 €

Honoraire des commissaires aux comptes

	Agiliance	Commissaires aucx comptes 2
Honoraires afférents à la certifications des comptes	4 320,00 €	- €
Honoraires afférents aux services autre que la certification des comptes	- €	- €
Total	4 320,00 €	- €

AGILIANCE AUDIT

Fonds Propres				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Reserves facultatives	- €	- €	- €	- €
Report à nouveaux	104 767,33 €	2 542,13 €	1 739,11 €	105 570,35 €
Subvention d'investissement	40 307,00 €	- €	- €	40 307,00 €
Amortissement subvention équipement	22 334,46 €	4 416,82 €	779,93 €	25 971,35 €
Résultat sous contrôle financeurs	68 227,09 €	- €	62,47 €	68 164,62 €
Résultat de l'exercice	740,55 €	- €	32 228,70 €	- 31 488,15 €
	191 707,51 €	- 1 874,69 €	33 250,35 €	156 582,47 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	181	18,90 €	3 420,90 €
Cotisation association locale	181	1,10 €	199,10 €
		20,00 €	3 620,00 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	6,52	0,47
TOTAL	6,52	0,47

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2026

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	208 829,61 €
CAF	93 561,10 €
MSA	- €
Communes	45 842,01 €
Syndicats Intercommunaux	113 124,99 €
Etat	3 636,89 €
	464 994,60 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

AGILIANCE AUDIT